



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales en précisant :

«Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier Unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. » La présente note répond à cette obligation.

L'exercice budgétaire a commencé le 1^{er} janvier 2024 pour se terminer le 31 décembre 2024.

Pour mémoire, le compte financier unique:

- est établi en fin d'exercice par le maire,
- est le bilan financier de la commune. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées.
- rapproche des prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives, en dépenses et en recettes, pour les deux sections,
- se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice.

Le compte financier unique comporte deux grandes sections bien distinctes :

- **La section de fonctionnement** qui concerne la gestion courante de la commune,
- **La section d'investissement** qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte financier unique fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice en sachant que les informations qui y figurent sont concordantes avec celles présentées par le Trésorier dans son compte de gestion.

L'arrêté des comptes permet de déterminer, d'une part le résultat de la section de fonctionnement ainsi que le solde d'exécution de la section d'investissement et, d'autre part les restes à réaliser à reporter au budget 2025.

1. La section de fonctionnement

1.1 Résultat

a) Résultats de fonctionnement pour l'année 2024

Recettes de fonctionnement	235 279.75 €
Dépenses de fonctionnement	- 192 260.11 €
Résultats de l'année 2024	43 019.64 €

1.2 Analyse

Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux notamment :

- **1) Les charges à caractère général (chapitre 011)**

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives aux bâtiments communaux, à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives et scolaires, aux fêtes et cérémonies, à l'impression du bulletin municipal, aux taxes foncières payées par la commune, ...

Pour 2024, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à 67 885.18 €.



- **2) Les dépenses de personnel (chapitre 012)**

Ces dépenses s'élèvent à 37 133.86 € pour l'année 2024.

- **3) Les charges de gestion courante (chapitre 65)**

Ce chapitre regroupe les indemnités des élus, les subventions versées aux associations, les frais de contingents incendie et les participations aux organismes extérieurs (syndicats intercommunaux). Ces charges s'élèvent à 63 671.59 €.

En 2024, les subventions (6574) ont été attribuées pour un montant de 6 000.00 € à : *l'ASSAD Association d'aides à domicile et une aide aux familles pour la pratique de l'équitation pour leurs enfants âgés de 6 à 10 ans.*

- **4) Les charges financières (chapitre 66)**

Ces charges concernent les intérêts des emprunts, elles étaient de 4 320.86 € en 2024.

Les recettes de fonctionnement :

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Atténuation de charges
- Les produits issus de la fiscalité directe locale
- Les dotations de l'État (dont la dotation globale de fonctionnement) et les participations d'autres collectivités
- Les produits des services
- Les revenus des immeubles communaux

1) Les atténuations de charges (chapitre 013)

Il s'agit du remboursement de rémunération du personnel pour un montant de 694.67 € en 2024.

2) Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70)

Les produits proviennent principalement :

- De la coupe de bois : 00.00 €
- De l'occupation du domaine public : 20 246.31 €
- Des ventes de concessions dans le cimetière : 300.00 €
- De bail de chasse : 3 333.34 €

3) Les impôts et taxes (chapitre 73)

Les taux d'imposition communaux sont :

Taxe sur le foncier bâti : 31.50 %

Taxe sur le foncier non bâti 30.00

Taxe d'habitation : 8.50 %

Le chapitre 73 regroupe également : *l'attribution de compensation versée par la Communauté de Communes et d'autres attributions liées à la fiscalité.*

4) Les dotations, subvention et participations (chapitre 74)

La dotation globale de fonctionnement, principale dotation de fonctionnement de l'Etat aux collectivités territoriales, est une ressource importante qui représente : 49 159.37 € pour 2024.

5) Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Il s'agit notamment de la location de la salle et de la location de la vaisselle. Le montant des loyers encaissés au titre en 2024 est de 7 349.43 €.



6) Les produits exceptionnels (chapitre 77)

Le montant des recettes exceptionnelles s'élève à 00.00 €. Il correspond à la vente d'un terrain communal par exemple ou au remboursement de l'assurance suite à un sinistre.

Récapitulatif des dépenses et recettes de fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
011 Charges à caractère général	67 885.18	013 – Atténuations de charges	694.67
012 Charges de personnel	37 133.86	70 – Produits de services, du domaine & ventes diverses	23 989.28
014 Atténuation de produits	19 097.00	73 – impôts et taxes (sauf 731)	77 877.11
		731 – Fiscalité locale	76 208.00
65 Autres charges de gestion courante	63 671.59	74 – dotations, subventions et participations	49 159.37
66 Charges financières	4 320.86	75 – autres produits de gestion courante	7 349.43
		76 – Produits financiers	1.89
67 Charges exceptionnelles	0.00	77- produits exceptionnels	00.00
TOTAL OPERATIONS REELLES	192 108.49	TOTAL OPERATIONS REELLES	235 279.75
042 – Opérations d'ordre de transfert entre section	151.62	042 – Opérations d'ordre de transfert entre section	0.00
TOTAL OPERATIONS D'ORDRES		TOTAL OPERATIONS D'ORDRES	0.00
TOTAL HORS RESULTATS REPORTE	192 260.11	TOTAL HORS RESULTAT	235 279.75
		002 – Résultat reporté de fonctionnement N-1	103 236.21
TOTAL GENERAL DEPENSES	192 260.11	TOTAL GENERAL RECETTES	338 515.96

Le tableau ci-dessus montre que le résultat de la section de fonctionnement de l'année 2024 est de 146 255.85 €.

2. La section d'investissement

2.1 Résultat

a) Résultats d'investissement pour l'année 2024

Recettes d'investissement	137 491.75 €
Dépenses d'investissement	- 30 103.38 €
Résultats de l'année 2024	- 107 388.37 €

b) Déficit à reporter au budget primitif 2025

- 22 490.85 €



C) Solde des restes à réaliser : 00.00 €

2.2 Analyse

Les dépenses d'investissement :

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés.

- 1) Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)

Le remboursement du capital de la dette était de 20 018.86 € en 2024.

Pour mémoire, la commune a deux emprunts contractés, à taux fixes, auprès de la Caisse d'Epargne.

Le capital restant dû au 31 décembre 2024 est de 120 148.69 €.

- 2) Chapitres 21 et 23

Les principaux investissements réalisés en 2024 sont les suivants :

- Réalisation de deux ralentisseurs rue de Montreuil : 6 372.00 €
- Achat d'un défibrillateur : 2 027.52 €
- Rénovation du parc informatique de la mairie : 1 685.00 €

Les recettes d'investissement :

Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus, les recettes en lien avec l'urbanisme (la taxe d'aménagement) et, si besoin, les emprunts nouveaux.

Pour l'année 2024, les recettes d'investissement s'élèvent à 137 491.75 €.

Récapitulatif des dépenses et recettes d'investissement

DEPENSES		RECETTES	
21 – immobilisations corporelles	10 084.52	16 – Emprunt et dette assimilés	00.00
10 – dotations, fonds divers et réserves	0.00	10 – dotations, fonds divers et réserves	137 340.13
16 emprunts et dettes assimilées	20 018.86		
TOTAL OPERATIONS REELLES	30 103.38	TOTAL OPERATIONS REELLES	137 340.13
040 – Opération d'ordre de transfert entre section	0.00	040 – Opération d'ordre de transfert entre section	151.62
041 – Opération patrimoniale	0.00	041 – Opération patrimoniale	0.00
TOTAL OPERATIONS D'ORDRES	0.00	TOTAL OPERATIONS D'ORDRES	151.62
TOTAL HORS RESULTAT	30 103.38	TOTAL HORS RESULTAT	137 491.75
001 – Solde d'Exécution négatif reporté N-1	129 879.22	001 – Solde d'Exécution positif reporté	0.00
TOTAL GENERAL DEPENSES	159 982.60	TOTAL GENERAL RECETTES	137 491.75

Le tableau ci-dessus montre que le résultat de la section d'investissement de l'année 2024 est de – 22 490.85 €.

Il est rappelé que le Compte Financier Unique constitue le relevé de la gestion de l'Ordonnateur. En conséquence, le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit expressément que Madame La Maire



quitte la salle et ne prend pas part au vote. Madame La Maire confie provisoirement la Présidence de la séance à la doyenne du Conseil Municipal, le temps du vote.

Le résultat budgétaire pour l'année 2024 se résume donc ainsi :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RESULTAT DE CLOTURE 2023	103 236.21	-129 879.22	-26 643.01
EXERCICE 2024			
Recettes	235 279.75	137 491.75	372 771.50
Dépenses	-192 260.11	-30 103.38	-222 363.49
RESULTAT DE L'EXERCICE	43 019.64	107 388.37	123 765.00
RESULTAT DE CLOTURE 2024	146255.85	-22 490.85	123 765.00
R.A.R. Dépenses	0.00	0.00	0.00
R.A.R. Recettes	0.00	0.00	0.00
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE	146 255.85	-22 490.85	123 765.00

Fait à Dhuisy, le 24 mars 2025
Isabelle FAUCHER, Maire de Dhuisy.


